



**Piscine du  
centre Sportif de  
Notre-Dame-de-Grâce**

### Swimming Pool Rules and Regulations

1. No person may use the pool unless it is officially open and the lifeguards are on duty.
2. All instructions given by the lifeguards are to be followed.
3. 1 long whistle = everyone must clear the pool.
4. Admission to the pool may be denied for any of the following reasons:
  - a. Intoxication
  - b. Open sores, wounds, skin infections, and nasal or ear discharges.
  - c. Any condition or evidence which, in the opinion of the manager, would jeopardize the health and safety of the members.
5. Swimmers 7 years old and younger must be accompanied on the pool deck by an adult 16 years or older. The adult must supervise and stay within arm's reach.
6. Children 5 years old and younger or non-swimmers must be supervised by a responsible person who is in the water and within arms' reach.
7. Non-swimmers must remain in shallow water (chest-deep or less).
8. Proper swimming attire must be worn.
9. Children 3 years of age or older must change in the appropriate locker room or use the family locker room.
10. Infants, children not toilet-trained and people suffering from incontinence must wear swim diapers under swimsuits. For public health reasons, standard diapers cannot be worn in the pool. A bathing suit must be worn over the diaper. Under Health Department standards, accidents involving fecal matter now require longer pool closure. Prevention is better than contamination, so please follow the rules.
11. Use the bathroom before getting into the pool. Take frequent bathroom breaks and check diapers often.
12. Change diapers in the bathroom (not the pool area).
13. Children (and adults) who have had diarrhea in the last two weeks should not go swimming.
14. Leave valuables at home. The Centre Sportif de Notre-Dame-de-Grâce is not responsible for personal property or valuables lost or stolen at any time. Lost & Found at the reception will be given to Goodwill at the end of each month. Valuables may not be checked with the receptionist or the Centre Sportif de Notre-Dame-de-Grâce staff.
15. Patrons are not permitted to leave locks on lockers overnight. Locks will be cut off and locker contents will be placed in the Lost and Found.
16. The use of cameras, video cameras or any device containing camera equipment of any kind is prohibited in all locker rooms, bathrooms and changing facilities.
17. Before entering the pool, all swimmers, swimming courses participants and group participants must take a shower, as specified in the Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels du Ministère de l'Environnement du Québec. Shower after using the toilet.
18. All patrons must take off their shoes, street wear sandals and boots before the shower section in the locker rooms, to be able to enter on to the side of the pool.
19. Food and drinks are not permitted on the pool deck (with the exception of unbreakable bottled water). Food and drinks are allowed to be consumed in the restaurant area (Bistro).
20. Glass containers or breakable objects of any kind are not permitted in the pool area, restrooms, or outside deck.
21. Breastfeeding is permitted on the pool deck, in the changing rooms, and on the outside terrace.
22. No running allowed. Patrons must walk in pool and restroom areas.
23. Spitting, blowing of nose into the pool or onto deck, improper public displays of affection, and profanity are prohibited.
24. Running, pushing, causing undue disturbance, or any conduct that may endanger the welfare of self or other patrons is prohibited.
25. Mats and noodles are permitted in the multifunctional pool. Flutter boards and pull-boys are permitted in the lanes of the 25m pool.
26. Diving is permitted only in the deep end of the 25m pool. Please note signs around pool edges.
27. All injuries occurring within the pool area or changing rooms must be reported to the manager on duty immediately.
28. Avoid swallowing pool water.
29. The pool manager or lifeguard on duty has the authority to enforce these rules and may remove any patron who violates these rules.
30. The pool manager or lifeguard may close any portions of or the entire pool complex for any safety or maintenance reasons.
31. If the overhead pool lights go off, the pool will be cleared immediately and not reopened until the light is fully restored.
32. Employees are the only persons allowed in the staff room, filtration room, mechanical room, storage room and offices.
33. Smoking is not permitted.
34. Access to domestic animals is restricted, with the exception of a guide dog who is accompanying a handicapped person. It is forbidden for the guide dog to swim.



**Piscine du  
centre Sportif de  
Notre-Dame-de-Grâce**

**Règles d'hygiène et règlements à la piscine**

1. Personne ne peut utiliser la piscine à moins qu'elle soit ouverte et que les sauveteurs soient sur place.
2. Tout avertissement donné par les sauveteurs devra être respecté.
3. 1 long coup de sifflet = tout le monde doit sortir de la piscine.
4. L'admission à la piscine sera refusée pour les raisons suivantes :
  - a. Intoxication
  - b. Plaies ouvertes, infections de la peau, et décharges provenant du nez ou des oreilles.
  - c. Toutes circonstances qui, selon le jugement du superviseur de la piscine, pourraient mettre la sécurité des usagers en danger.
5. Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne âgée de 16 ans ou plus sur le bord de la piscine. L'adulte doit superviser l'enfant et être à portée de main.
6. Les enfants de 5 ans et moins et les usagers non-nageurs doivent être accompagnés d'une personne âgée de 16 ans ou plus dans l'eau et être à portée de main.
7. Tout non-nageur doit rester dans la partie peu profonde de la piscine.
8. Le maillot de bain est obligatoire.
9. Les enfants de 3 ans et plus doivent se changer dans les vestiaires appropriés. Sinon, ils peuvent aller dans le vestiaire familial.
10. Les bébés, les enfants et les personnes souffrant d'incontinence doivent porter des couches imperméables en dessous de leur maillot. Le port de la couche seulement n'est pas permis. En raison d'hygiène publique, les couches standards ne peuvent pas être portées dans la piscine. D'après les standards du Département de la Santé, les incidents reliés à des matières fécales requièrent maintenant une fermeture de la piscine plus longue.

Mieux vaut prévenir que guérir; nous vous prions de suivre le règlement.

11. Allez aux toilettes avant d'aller à la piscine. Vérifiez les couches fréquemment.
12. S.V.P., changez les couches dans les vestiaires et non au bord de la piscine.
13. Tout enfant ou adulte ayant eu la diarrhée pendant les deux dernières semaines ne devrait pas aller se baigner.
14. S.V.P., laissez vos objets de valeur à la maison. Le centre n'est pas responsable de la perte de ces objets. Une boîte à objets perdus se trouve à la réception, celle-ci sera vidée chaque mois et les objets non réclamés seront remis à une œuvre de charité. Les objets de valeur ne peuvent pas être gardés à la réception ou par le personnel.
15. Il est interdit de laisser un cadenas barré à un casier pour la nuit. Les cadenas seront coupés et les objets remis dans les objets perdus.
16. L'utilisation des caméras, caméras vidéo ou toute autre technologie ayant une caméra est interdite dans les vestiaires et les toilettes.
17. Avant d'entrer à la piscine les baigneurs, les participants aux cours de natation et les athlètes des clubs de natation doivent prendre une douche savonneuse, telle que spécifier dans le Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels du Ministère de l'Environnement du Québec. S.V.P., prendre une douche après avoir été aux toilettes.
18. Les souliers, sandales de rue et bottes ne sont pas permis sur la promenade de la piscine. Ils doivent être retirés avant la section des douches dans les vestiaires pour accéder à la piscine.
19. Il est interdit de consommer des aliments ou des boissons (à l'exception de l'eau en bouteille incassable) dans le secteur de la promenade et dans le bassin. Il est permis de manger et de boire dans l'aire de restauration (le Bistro). L'aire de restauration est située au premier étage.
20. Les contenants de verre sont interdits autour de la piscine, sur la terrasse et dans les vestiaires.
21. Il est interdit de courir; les clients doivent marcher autour de la piscine et dans les vestiaires.

22. L'allaitement est restreint sur la promenade, la terrasse et les vestiaires.
23. Cracher, uriner, se moucher dans la piscine ou sur le plancher et toutes impolitesses est interdit.
24. Il est interdit de se bousculer et de se pousser et/ou d'avoir une conduite qui pourrait compromettre la sécurité des autres baigneurs.
25. Les matelas et les nouilles sont permis dans le bassin multifonctionnel (17 m). Les planches et les bouées sont permises seulement dans le bassin 25m.
26. Plonger est permis seulement dans la partie profonde de la piscine de 25 m. Suivez les fiches signalétiques autour de la piscine.
27. Toutes blessures survenant à la piscine ou dans les vestiaires doivent être rapportées immédiatement au superviseur en poste.
28. Évitez d'avaler l'eau de la piscine.
29. Le superviseur ou le sauveteur sur place peut fermer n'importe quelle section de la piscine (ou la piscine au complet) pour toutes raisons de sécurité ou d'entretien.
30. Si les lumières qui se trouvent au-dessus de la piscine s'éteignent, la piscine sera évacuée immédiatement et ouvrira seulement quand les lumières seront allumées.
31. Les employés sont les seules personnes ayant le droit de rentrer dans le bureau des employés, la salle de filtration, la salle mécanique et la salle de dépôt.
32. Il est interdit de fumer.
33. L'accès aux animaux domestiques est interdit, à l'exception d'un chien guide qui accompagne une personne handicapée. Notez que le chien guide ne peut pas se baigner.
34. Le superviseur ou le sauveteur sur place a l'autorité d'imposer ces règlements et peut expulser tout membre qui ne respecte pas ces règlements.